



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe Assemblée générale

Note de débat d'orientation budgétaire 2024

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet d'informer les membres de la situation financière du groupement d'intérêt public afin de leur permettre de discuter des orientations budgétaires de celui-ci et d'éclairer leur choix en amont et lors du vote du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La présente note comprend des informations utiles au débat sur les niveaux de dépenses et de recettes projetés, ainsi que sur leurs évolutions envisagées. En amont du vote du budget 2024 du GIP GE-Europe qui sera soumis aux membres du GIP lors de l'Assemblée générale qui se tiendra lundi 11 décembre 2023, elle vise ainsi à fixer quelques grands principes qui guideront la construction du budget 2024, qui sera voté en équilibre.

Pour mémoire, l'assemblée générale du 11 mai 2023 avait conclu à la nécessité de définir une **stratégie collective de gestion pluriannuelle permettant d'accompagner la montée en puissance de l'activité du groupement, tout en prenant en compte les excédents** constatés au Compte administratif 2022 et probablement 2023. C'est cette stratégie qu'il vous est proposé de décliner dans le cadre du présent débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, les propositions budgétaires pour l'exercice 2024 devront concilier différents objectifs et horizons temporels, à savoir :

- **Faire profiter les membres d'une baisse des contributions dès 2024, tout en préservant la capacité du GIP à porter de nouvelles initiatives à l'avenir**, ce qui suppose une certaine prudence dans un premier temps puisqu'il convient de tenir compte du contexte actuel de renouvellement et de renforcement des équipes du GIP et qu'il serait préférable de disposer des données sur une année pleine de fonctionnement stabilisé pour établir une projection pluriannuelle fiable ;
- **Définir des orientations budgétaires pour l'exercice 2024, mais aussi garantir les perspectives de travail collectif à moyen terme et tenir compte du besoin de construction dans la durée**, avec les équipes de Grand Est-Europe et celles de chaque organisation partenaire, pour assurer la bonne mobilisation des acteurs territoriaux (ex. adhésion à des réseaux européens).

Au vu de l'excédent constaté au Compte administratif 2022 et probablement à celui de l'exercice 2023, excédent dû à la croissance progressive du nombre d'adhérents (passés de 19 à 22) et à la gestion raisonnable des dépenses, **Grand Est-Europe pourrait proposer à ses membres une réduction du niveau de leur contribution pour l'exercice 2024** afin de rapprocher le niveau de ressources de Grand Est-Europe de ses besoins réels de financement, en fonction de la dynamique actuelle de consommation de ses crédits et en tenant compte des perspectives en année N+1 (2025) après montée en puissance de l'activité et intégration en année pleine des dépenses supplémentaires liées au renforcement de l'équipe et aux actions nouvelles validées par l'AG.



Les principaux éléments de l'équilibre général pour la construction de l'exercice budgétaire 2024 comprendront donc :

➤ **Une baisse du niveau des contributions et donc des ressources du GIP pour l'exercice 2024 à savoir :**

Il est proposé d'adapter à la baisse pour l'exercice à venir le niveau des contributions apportées par l'ensemble des membres et partenaires associés au fonctionnement du groupement. Il est proposé de fixer cette diminution du niveau des contributions de 20% par rapport à l'exercice 2023, pour l'ensemble des différents paliers de contribution.

A titre d'illustration, la contribution actuellement fixée à 36 000 € sera ramenée à 28 800 €, celle de 12 000 € à 9 600 € et celle de 6 000 € à 4 800€. Cela représente une **diminution globale des recettes du groupement de 57 600 euros pour l'exercice 2024.**

De même, une diminution de l'apport en nature de la Région au fonctionnement du groupement d'intérêt public dans une proportion équivalente à la baisse globale des contributions financières des membres et partenaires associés sera appliquée. En effet, la Région Grand Est contribuant au fonctionnement du groupement par la mise à disposition des locaux, la prise en charge des frais de gestion et d'entretien de ceux-ci, et l'affectation, sans remboursement, d'agents, il s'agit de la seule contribution en nature et celle-ci est en augmentation régulière d'un exercice sur l'autre. A fortiori dans un contexte, où au cours de l'exercice 2023, la Région a porté la transformation de plusieurs postes du groupement, précédemment en V.I.E, en contrats à durée déterminée, contribuant ainsi au renforcement des équipes de Grand Est-Europe. La diminution de la contribution de tous les membres, dont la Région Grand Est, se traduira par la prise en charge de dépenses par le groupement d'intérêt public, précédemment intégrées dans la contribution en nature de la Région, à savoir la prise en charge des espaces de travail des VIE et de la mise à disposition de la directrice générale.

Aucune autre recette supplémentaire ne serait inscrite au budget pour l'année 2024 et le groupement ne prévoit pas de recourir à l'emprunt.

➤ **Une hausse des dépenses :**

Les crédits ouverts en dépenses inscrits à la section de fonctionnement seront consacrés à la mise en œuvre du programme de travail 2024 du Groupement et majoritairement aux charges de fonctionnement à caractère général pour un montant prévisionnel de 163 400 euros. Comme lors de l'exercice 2023, le groupement poursuivra, autant que possible la recherche de partenariats dans une logique de mutualisation et de maîtrise des coûts, afin d'optimiser ses dépenses lors des événements qu'il organisera en 2024. Cependant, dans le cadre de la montée en puissance de ses actions, le groupement devra réaliser des dépenses supplémentaires liées au renforcement de l'équipe et au déploiement d'actions nouvelles (ex. adhésion à des réseaux européens, abonnements, renforcement de la présence en région...).

Il est à noter que, dans le cadre de la baisse des contributions des membres à son fonctionnement, le groupement pourrait désormais verser une participation forfaitaire pour la mise à disposition par la Région Grand Est des espaces et postes de travail pour les V.I.E présents au sein de ses équipes. Cette prise en charge représente une dépense prévisionnelle de 36 000 euros intégrée dans les charges à caractère général mentionnées ci-dessus.



Les charges de personnel devraient être en augmentation par rapport à l'exercice 2023, et s'établir autour de 152 000 euros. Ce montant correspond au remboursement de charges liées :

- a. aux personnels mis à disposition formellement par la Région Grand Est : le service financier pour la mise en œuvre des opérations budgétaires et comptables, ainsi que la Directrice générale du Groupement ;
- b. aux contrats de Volontariat international en entreprise faisant l'objet d'une prise en charge intégrale par le groupement d'intérêt public (soit 3 ETP).

Les dépenses réelles d'investissement en matière d'immobilisations corporelles seraient inscrites à hauteur de 15 000 euros.

La combinaison de la baisse des recettes et de la hausse des dépenses conduira le groupement à se rapprocher progressivement d'une situation d'équilibre budgétaire.

- **Sur cette base, les membres de l'Assemblée générale du GIP pourraient être invités lors de l'Assemblée générale du 11 décembre 2023 à voter un budget équilibré dans un premier temps en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 230 400 euros.**
- Ce budget primitif 2024 serait ensuite complété au niveau des dépenses de personnel, qui à ce stade ne seraient pas inscrites dans leur intégralité, lors du vote du budget supplémentaire 2024, qui verra la reprise des excédents cumulés des exercices antérieurs.

En effet, lors du vote du BP 2024 en décembre 2023, il n'est pas encore possible de reprendre le résultat 2023 qui ne sera arrêté que lors de l'adoption du Compte administratif 2023 à l'AG de juin 2024. Or cet excédent, dont la reprise viendra augmenter les recettes de fonctionnement, sera nécessaire à l'équilibre final du budget puisqu'une baisse des contributions a été décidée.